



**PROVINCE DE HAINAUT
ARRONDISSEMENT D'ATH
COMMUNE DE FRASNES-LEZ-ANVAING**



URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial, il est saisi d'une demande de **permis d'urbanisme**.

La demanderesse est **Madame Carine PION**, Chaussée de Renaix 18 à 7750 Russeignes

Le terrain concerné est situé à **7911 Frasnes-lez-Anvaing (Oeudeghien)**, Rue du Petit Dieu et cadastré section B n° 541B.

Le projet consiste en **CONSTRUCTION D'UNE HABITATION ET DE DEUX STUDIOS AVEC PISCINE ET CARPORT**

et présente les caractéristiques suivantes : habitation formant un L, composée d'un volume principal de 16,58m sur 10,88m, ayant une hauteur au faîte de 10,52m et 5,70m sous corniche, implanté à +/- 37m de la voirie, dans le prolongement de ce volume, en partie gauche, vient un volume en décrochement ayant une hauteur au faîte de 7,09m et sous corniche de 2,74m ensuite un retour vers l'avant (formant ainsi le L) avec la même hauteur au faîte mais avec une hauteur sous corniche de 4,25m partiellement. L'ensemble comprendra une habitation disposant des pièces de vies traditionnelles ainsi que de deux studios. Chaque logement disposera de son entrée distincte. Construction d'un volume isolé pour pool house, implanté à côté de la piscine (10m sur 5m). Ces aménagements sont implantés à l'avant de l'habitation. Construction également d'un carport à l'avant de la propriété, hauteur au faîte de 4,93m

Art. R. IV. 40-2 – 2° la construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues lors de la consultation du dossier à l'administration communale de Frasnes-lez-Anvaing – Place de l'Hôtel de Ville 1 à 7911 Frasnes-lez-Buissenal - **sur rendez-vous à définir préalablement** avec le service urbanisme ☎ 069/87.16.66. pendant les heures de service ou par mail à : p.chantry@frasnes-lez-anvaing.be.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 19/10/2020 au 03/11/2020 au Collège communal par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place de l'Hôtel de Ville 1 à 7911 Frasnes-lez-Buissenal.

PAR LE COLLEGE,

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

Mme D. VALLEZ.

Mme C. DE SAINT MARTIN.